



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de Mme Laure PION, Maire.

Conseillers en exercice : 9	Conseillers présents : 9
Quorum : 5	Votants : 9

Présents : BERNARD Isabelle, CHARBONNIER Christian, GERBER Anne, JOANNEZ Myriam, PION Laure, PERROTIN Joël PITHOUD Christian, PITHOUD Guy, VARI Marie-Thérèse

Absents :

Secrétaire de séance : JOANNEZ Myriam

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	OBJET	VOTE		
		Pour	Contre	Abstention
2023/025	Subventions 2023	9		
2023/026	Participation aux familles pour le transport scolaire	9		
2023/027	Aide aux étudiants	7	2	
2023/028	Insuffisance de crédits	9		
2023/029	Tarif passage du tunnel	9		
2023/30	Installation pompe à chaleur chaud/froid – demande de subvention DETR	9		
2023/31	Installation pompe à chaleur chaud/froid – demande de subvention REGION	9		

Notre Dame du Cruet, le 9 octobre 2023
Le Maire, Laure PION



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 6 octobre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JOANNEZ Myriam

Afférents au C M.	En exercice		Présents		Votants	
11	9		9		9	
Date de la convocation			Date de l'affichage			
28/09/2023			28/09/2023			
Pour	9	Contre		Blanc/Abstention	0	

OBJET : SUBVENTIONS 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- vote les subventions pour l'année 2023

- Sté de Chasse « LA DIANE DU CHATEAU » de N.D. DU CRUET	300 €
- Association « coupons et boutonniers »	300 €
- Comité des fêtes de Notre Dame du Cruet	300 €
- Etoile d'Orient	300 €
- Clique de La chambre	100 €
- Les Bleuets de Maurienne	100 €
- Tennis Club Le Colombier	100 €
- As Cuines foot	100 €
- CAM Rugby	100 €
- Régul Matous	100 €
- Cheval notre passion	100 €
- Montagne Loisirs Découverte	100 €

SOUS-PRÉFET
ST JEAN DE MAURIENNE

11 OCT. 2023

REQU

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire.
Laure PION



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 6 octobre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JOANNEZ Myriam

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants
11	9	9	9
Date de la convocation		Date de l'affichage	
28/09/2023		28/09/2023	
Pour	Contre	Blanc/Abstention	0
9			

OBJET : PARTICIPATION AUX FAMILLES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Mme le Maire, rappelle au Conseil que l'inscription au transport scolaire pour les familles est de 140 € par enfant

Mme le Maire propose au Conseil de délibérer sur une aide financière que la commune pourrait apporter aux familles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** qu'une aide financière de 50 € par enfant inscrit au transport scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 sera versée aux familles.
- **décide** que ce versement se fera par virement et que les familles devront fournir à la mairie une copie du titre de transport scolaire des enfants.
- **donne** tous pouvoirs à Mme le Maire pour faire le nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire.
Laure PION



SOUS-PREFECTURE
ST-JEAN DE MAURIENNE
11 OCT. 2023
REÇU

COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 6 octobre 2023**SOUS-PREFECTURE
ST JEAN DE MAURIENNE

11 OCT. 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JOANNEZ Myriam

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants
11	9	9	9
Date de la convocation		Date de l'affichage	
28/09/2023		28/09/2023	
Pour	7	Contre	2
		Blanc/Abstention	0

OBJET : AIDE AUX ETUDIANTS

Madame le Maire propose au conseil de délibérer sur une aide que la commune pourrait verser aux étudiants de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- **décide** de verser une aide aux étudiants pour l'année scolaire 2023-2024 selon les barèmes suivants :

- **Revenu fiscal des parents moins de 16 500 € :**

250 € (pour l'année scolaire) pour le logement et 250 € (pour l'année scolaire) pour le transport

- **Revenu fiscal des parents 16 500 € et plus :**

150 € (pour l'année scolaire) pour le logement et 150 € (pour l'année scolaire) pour le transport

- **décide** que cette aide sera versée en une fois sur le compte bancaire de l'étudiant.

- **donne** tous pouvoirs à Mme le Maire pour faire le nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire.
Laure PION



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 6 octobre 2023**

11 OCT. 2023

REÇU

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JOANNEZ Myriam

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants
11	9	9	9
Date de la convocation		Date de l'affichage	
28/09/2023		28/09/2023	
Pour	9	Contre	Blanc/Abstention
			0

OBJET : INSUFFISANCE DE CREDIT 1

Madame le Maire propose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget sont insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les mouvements ci-après

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- décide de voter les crédits budgétaires suivants :

Section de Fonctionnement

678 Charges exceptionnelles	+ 2 000 €
615221 Bâtiment public	- 1 000 €
615231 Voirie	- 1 000 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire.
Laure PION



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 6 octobre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JOANNEZ Myriam

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants
11	9	9	9
Date de la convocation		Date de l'affichage	
28/09/2023		28/09/2023	
Pour	Contre	Blanc/Abstention	
9			0

OBJET : TARIF PASSAGE DU TUNNEL DU FREJUS

Mme le Maire rappelle au conseil que suite à l'acquisition de de 2 nouvelles cartes d'abonnement au Tunnel du Fréjus, il est nécessaire de fixer le tarif du passage vendu aux administrés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

- DECIDE

- de fixer le tarif du passage à 15.06 €
- de demander un chèque de caution du montant de passages restants sur la carte
- le règlement s'effectuera à réception d'un avis de somme à payer

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

Le Maire.
Laure PION



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 6 octobre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JOANNEZ Myriam

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants
11	9	9	9
Date de la convocation		Date de l'affichage	
28/09/2023		28/09/2023	
Pour	9	Contre	
		Blanc/Abstention	0

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR-DSIL POUR LE CHANGEMENT DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE

Mme le Maire rappelle au Conseil que les locaux de la mairie sont très difficiles à chauffer en période hivernale et atteignent une température beaucoup trop élevée en période estivale. Les conclusions de l'étude thermique le prouvent.

Il est donc nécessaire d'installer une pompe à chaleur réversible chaud/froid dans les locaux de la mairie.

Mme le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR-DSIL concernant ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le projet d'installation d'une pompe à chaleur réversible chaud/froid dans les locaux de la mairie pour un montant total de 18 196.80 €HT décomposé comme suit :

- Etude de déperdition, thermographie, infiltrométrie : 1 000 €HT
- Pompe à chaleur réversible chaud/froid : 17 196.80 €HT

- **Approuve** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat, de la Région et l'autofinancement.

- **Demande** à Mr le Préfet de la Savoie dans le cadre de la DETR-DSIL une subvention de 7 278.72 €

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune en section d'investissement.

- **Autorise** Mme le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

- **Sollicite** l'autorisation d'un démarrage anticipé des travaux avant l'octroi de la subvention

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire
Laure PION



SOUS-PREFECTURE
ST JEAN DE MAURIENNE

11 OCT. 2023

REÇU

COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 6 octobre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JOANNEZ Myriam

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants
11	9	9	9
Date de la convocation		Date de l'affichage	
28/09/2023		28/09/2023	
Pour	9	Contre	Blanc/Abstention
			0

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REGION DANS LE CADRE DU BONUS RURALITE POUR LE CHANGEMENT DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE

Mme le Maire rappelle au Conseil que les locaux de la mairie sont très difficiles à chauffer en période hivernale et atteignent une température beaucoup trop élevée en période estivale. Les conclusions de l'étude thermique le prouvent.

Il est donc nécessaire d'installer une pompe à chaleur réversible chaud/froid dans les locaux de la mairie.

Mme le Maire propose de demander une subvention au titre de la REGION concernant ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le projet d'installation d'une pompe à chaleur réversible chaud/froid dans les locaux de la mairie pour un montant total de 18 196.80 €HT décomposé comme suit :

- Etude thermique 1 000 €HT
- Pompe à chaleur réversible chaud/froid : 17 196.80 €HT

- **Approuve** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat, de la Région et l'autofinancement.

- **Demande** une subvention à la Région dans le cadre du Bonus ruralité pour un montant de 7 278.72 €

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune en section d'investissement.

- **Autorise** Mme le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

- **Sollicite** l'autorisation d'un démarrage anticipé des travaux avant l'octroi de la subvention

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

SOUS-PREFECTURE
ST JEAN DE MAURIENNE

11 OCT. 2023

REÇU